

Assemblée générale du 12 mars 2022

Rapport d'activité 2021

<i>Thème</i>	<i>page</i>
<i>Vie de l'association</i>	<i>3 à 6</i>
<i>Participation aux conseils et commissions</i>	<i>6 à 9</i>
<i>Suivi des dossiers importants</i>	<i>9 à 14</i>
<i>- l'eau</i>	
<i>- la biodiversité et l'environnement</i>	
<i>- l'aménagement</i>	
<i>- l'urbanisme</i>	
<i>- la gestion des déchets</i>	
<i>Conclusion</i>	<i>14</i>
<i>Annexe</i>	
<i>1- Liste des réunions 2021</i>	<i>15 à 17</i>

La Sauvegarde de l'Anjou est une fédération départementale d'associations de protection de la nature et de protection des sites et monuments qui est membre de France Nature Environnement Pays de la Loire.

Créée en 1965 sous l'appellation Sauvegarde du Vieil Angers, elle existe sous cette appellation depuis 1973 et est agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1978. Cet agrément a été renouvelé pour la dernière fois le 17 janvier 2017.

Actuellement, vingt associations adhèrent à la Sauvegarde de l'Anjou, qui dispose ainsi d'un réseau de compétences et d'informations indispensables pour mener une action coordonnée au niveau départemental.

Elle est adhérente de **France Nature Environnement Pays de la Loire**, ce qui lui permet d'améliorer les liens avec les échelles régionale et nationale du mouvement **FNE**.

Son action, menée essentiellement en bénévolat, porte sur deux pôles d'activité:

- environnement
- sites et patrimoine bâti

Le temps de bénévolat estimé pour l'année 2021 dépasse les **1400 heures**.

En 2021, la Sauvegarde de l'Anjou a participé à de très nombreuses **commissions, comités ou réunions sur les sujets de l'environnement et du patrimoine** (cf. liste en annexe 1).

Vie de l'Association

La Sauvegarde de l'Anjou (SvA) est une fédération qui, en 2021, regroupe 20 associations membres.

Depuis 2007, les adhérents individuels sont bienvenus et constituent un collège au même titre qu'une association adhérente. Le conseil d'administration de la Sauvegarde est constitué de 15 membres depuis la modification de ses statuts à l'assemblée générale de 2018.

Habilitée à siéger dans les instances locales, la Sauvegarde de l'Anjou participe de façon régulière à plusieurs commissions officielles (cf. infra: CODERST, CSS, Commissions locales de l'eau, CNDPS, CDOA, Conseil de développement, divers CCSPL etc.) et rencontre les services de l'Etat ou les élus (Maires, Présidents d'agglomération et du Conseil Départemental) chaque fois qu'un dossier le nécessite. En 2021, ont eu lieu des rencontres avec le préfet du Maine et Loire, la DDT, la DREAL chargée des installations classées en Maine-et-Loire ainsi qu'avec les responsables des projets d'urbanisme de l'agglomération angevine. La situation sanitaire n'a pas toujours facilité les réunions et les rencontres mais malgré cela, la Sauvegarde s'est beaucoup investie sur la biodiversité, la défense des arbres, la préservation de l'eau, l'urbanisme et les mobilités qui resteront des sujets de fond pour 2022.

Son activité contrainte en 2021 s'est maintenue et s'est structurée autour de 3 priorités :

- 1- Structuration, organisation et communication de la fédération.**
- 2- Participation aux différentes commissions.**
- 3- Dossiers importants et d'actualité.**

1- Structuration, organisation et communication de la fédération

Modification des statuts

Lors de l'Assemblée générale du 10 avril 2021 ont été adoptées quelques modifications des statuts. La principale de ces modifications portait sur la gouvernance de la fédération et visait à pouvoir répartir si besoin les fonctions de pilotage et de représentation de la Sauvegarde en ouvrant la possibilité d'un fonctionnement en co-présidence. Cette possibilité fut mise en pratique dès la réunion suivante du CA où furent élues deux co-présidentes, Régine Bruny et Florence Denier-Pasquier, en remplacement du président en exercice qui souhaitait quitter sa fonction.

Autre modification utile en cette période perturbée par la crise sanitaire, les nouveaux statuts officialisent et sécurisent les modes de fonctionnement à distance (AG et réunions de CA en audio ou visio-conférence notamment) lorsque les circonstances l'exigent.

Enfin, d'autres points d'actualisation ont été intégrés à ces nouveaux statuts, comme la possibilité d'adhésion en ligne.

Renouvellement d'agrément

Par arrêté du 20 août 2021, la Sauvegarde de l'Anjou a vu renouvelé pour 5 ans son agrément au titre de la protection de l'environnement dans le cadre départemental.

Secrétariat – permanences- gestion informatique

Les bénévoles de la SvA assurent une permanence tous les jeudis après-midi de 14h à 17h. Ces permanences sont l'occasion de rencontres avec de nouveaux militants et de répondre à de nombreuses questions sur les atteintes à l'environnement. Elles ont été assurées durant toute l'année 2021, dans le respect des gestes barrières. Elles permettent de relever le courrier et d'avertir les associations domiciliées au 14 rue Lionnaise de la réception de courrier les concernant. Parmi les tâches assurées régulièrement pour le fonctionnement de l'association, deux bénévoles assurent la gestion des courriels (traitement de plus 3000 messages annuels). La maintenance informatique (veille et suivi du site <https://sauvegarde-anjou.org/> avec mise à jour et correction des problèmes qui surviennent) est également assurée par un bénévole.

Participation à France Nature Environnement Pays de la Loire (FNEPL)

Membre fondateur de FNEPL, la SvA y siège au CA et au bureau. Les nombreuses sollicitations qu'elle reçoit justifient l'action de cette fédération régionale qui est également agréée et reconnue représentative pour participer au dialogue environnemental. En 2021, son appui a été apprécié notamment pour l'élaboration d'un avis construit sur le SRADDET de la région Pays de la Loire, pour le suivi des politiques de l'eau et des milieux aquatiques, pour ses actions en matière de pesticides et pour le suivi régulier des dossiers juridiques.

Echanges institutionnels

• **Rencontre avec le préfet**

Le 6 octobre 2021, une délégation de la Sauvegarde rencontrait le nouveau préfet du Maine-et-Loire, Pierre Ory, pour une présentation réciproque suivie d'une revue des principaux dossiers d'actualité de la fédération. Au menu des discussions :

- La gestion de la ressource en eau du bassin de l'Authion
- La zone de Méron à Montreuil-Bellay et le projet de RNR attendant
- La préservation des zones humides et des arbres remarquables
- Les combats pour la biodiversité : parc Ste-Anne, haies de Challain-la-Potherie
- La nécessité de changer de culture sur les mobilités
- Les questions soulevées par le développement de la méthanisation
- Le succès de l'opération Sentinelles de la Nature

• **Rencontre avec la commission "environnement" de la FDSEA**

Le 17 mai 2021 a été organisée une rencontre entre la Sauvegarde, FNEPL et des représentants de la commission "environnement" de la FDSEA : une occasion de faire connaissance et d'échanger avec des agriculteurs très informés des questions environnementales, apparemment soucieux de tirer progressivement leurs collègues vers le haut, et désireux de débattre avec le monde associatif. De nombreuses divergences nous opposent encore, mais nous avons pu discuter ouvertement et franchement des principaux sujets communs : l'artificialisation des sols, la méthanisation, l'irrigation, le photovoltaïque au sol, les arrachages de haies, l'agribashing, etc... Un dialogue à poursuivre.

L'année 2021 en chiffres: Facebook, Twitter et site de la Sauvegarde

Des bénévoles de l'association ont animé les pages Facebook et Twitter. Leur rôle consiste à :

- Relayer les événements et actions des associations membres et amies de la Sauvegarde,
- Publier les articles rédigés sur le blog de la Sauvegarde,
- Informer sur les actions de la Sauvegarde,
- Répondre aux messages envoyés via «Messenger».

Données Facebook :

Les chiffres importants :

- actuellement 929 abonnés sur la page Facebook.
- 27 publications en 2021
- réception de 30 messages par la messagerie Facebook

Données Twitter :

- Le nombre d'abonnés à notre compte Twitter était de 1425 au 31 décembre 2021.

Données "procédures" du site de la Sauvegarde :

- 15 dépositions lors d'enquêtes publiques et consultations publiques
- Nombreux articles de presse inspirés par l'action de l'association
- 4 recours gracieux auprès de l'autorité administrative et 2 plaintes en justice.

La plateforme "Sentinelles de la Nature"

La plateforme permet à toute personne de devenir une sentinelle de la nature en signalant des atteintes à l'environnement ou des initiatives favorables. Cette plateforme se présente sous la forme d'un site internet (<https://sentinellesdelanature.fr/Pays-De-La-Loire.7.html>) ainsi que d'une application smartphone, téléchargeable gratuitement.

En 2021, les bénévoles de la Sauvegarde de l'Anjou aidés par l'équipe salariée de FNE Pays de la Loire ont traité 114 signalements. Parmi ces alertes, 78 signalements correspondaient à des dégradations illégales et ont fait l'objet d'une démarche de remédiation. Ces dégradations sont principalement des dépôts de déchets, des arrachages et abattages d'arbres mais on trouve d'autres infractions comme des pollutions lumineuses ou des publicités illégales. Les sentinelles peuvent aussi signaler des initiatives favorables à l'environnement, cela a permis de mettre en avant des plantations d'arbres, des sites gérés de manière exemplaire ou des actions de sensibilisation.

A titre d'exemple en 2021, les signalements de dégradations environnementales transmises via Sentinelles de la Nature ont conduit la Sauvegarde de l'Anjou à ouvrir deux contentieux :

1- à Botz-en-Mauges, un remblai opéré dans le cadre de travaux agricoles a porté atteinte à une zone humide identifiée dans le plan local d'urbanisme, conduisant la Sauvegarde de l'Anjou à porter plainte le 11 février 2021.

2 - à Challain-la-Potherie, environ 500 mètres linéaires de haies comportant des traces de présence de grands capricornes et utiles pour la nidification de la Chouette effraie ont été arrachés sans autorisation par un exploitant agricole, caractérisant une destruction d'habitat d'espèces protégées pour laquelle la Sauvegarde de l'Anjou a porté plainte le 19 mai 2021 aux côtés de la LPO Anjou et de FNE Pays de la Loire.

En 2021, la Sauvegarde a également été amenée à interpellier la mairie de Cantenay-Epinard sur la persistance d'un dépôt sauvage de déchets sur une parcelle privée. Il s'agissait de pousser la mairie à renforcer son action à l'encontre des auteurs de ce dépôt en activant si besoin ses pouvoirs de police pour mettre en demeure l'intéressé de procéder aux travaux d'enlèvement, voire de faire exécuter d'office les travaux à ses frais.

La Sauvegarde a interpellé la mairie de Cholet sur un dépôt non autorisé de déchets dans un parc municipal (parc du Champ-de-Bataille), dépôt dans lequel les services municipaux pourraient être impliqués. Elle lui demande un éclairage sur cette éventuelle implication, et, dans le cas d'auteurs privés, de mettre en œuvre ses pouvoirs de police pour les faire cesser.

Certaines alertes publiées ont été couvertes par des articles de journaux, comme ces deux dépôts sauvages de Cholet et Cantenay-Epinard, ou comme la destruction de zones humides à Bouchemaine (cf. "dossiers relatifs à l'aménagement et l'urbanisme" de ce rapport d'activités).

Communication

La lettre n° 11 de la fédération a été publiée en février 2021. Elle a fait l'objet d'une large diffusion au format numérique pour les adhérents et a été envoyée par courrier aux quelques adhérents sans adresse mail. Elle a aussi été distribuée en septembre à la fac de Belle Beille lors du Campus Day et à l'occasion d'une animation sportive organisée par une jeune association UNIPACE dans le parc de l'Île Briand au Lion d'Angers.

L'année 2021 a été fortement marquée par le contexte sanitaire qui ne nous a pas permis d'organiser en présentiel notre assemblée générale annuelle. Nous l'avons décalée au 10 avril pour donner le temps suffisant à la préparation d'une visioconférence et à l'organisation des votes à distance. Elle a néanmoins été un succès. 8 représentants d'associations et 40 adhérents ont pu ainsi prendre connaissance des différents rapports et les approuver. Les échanges ont été aussi riches avec la présentation de 3 nouvelles associations (Inter-AMAP 49, le CEVA 49 et Saumur Terre d'Avenir dont l'adhésion est en cours).

Dans ce contexte, les réunions de bureau et du Conseil d'Administration ont été tenues en visioconférence. Le Conseil Régional a lancé un appel à projet le 1er semestre 2021 pour accompagner l'adaptation aux outils numériques des associations. Nous avons déposé un dossier pour l'acquisition d'une caméra – vidéo et notre projet a été retenu. Nous avons ainsi bénéficié d'une subvention de 650 € représentant la moitié de l'investissement. Ce matériel, associé à un écran de télévision prêté et raccordé à la box via l'ordinateur portable de la fédération, permet aux administrateurs et bénévoles de participer, à distance, à des réunions régionales et locales.

Assises de la Transition Ecologique

La Sauvegarde de l'Anjou a participé activement aux Assises de la Transition Ecologique « Agir face à l'enjeu », proposées par l'Agglomération d'Angers d'octobre 2020 à octobre 2021. Elle a tout d'abord adressé une lettre ouverte au président de l'agglomération interrogeant la mise en cohérence de cet exercice participatif avec les planifications en cours d'élaboration et de mise en œuvre (<https://www.sauvegarde-anjou.org/assises-de-la-transition-ecologique-lettre-ouverte-au-president-dalm/>), puis en proposant des actions au travers de 4 cahiers d'acteurs : la biodiversité et les zones humides, les arbres, « Se nourrir », « Se déplacer ». Suite à une phase de sélection et regroupement, 135 actions ont été proposées au vote des habitants lors de l'été 2021 : là encore la Sauvegarde de l'Anjou a relayé la consultation auprès de ses adhérents et a publié un communiqué de presse sur la priorité à donner dans les votes à la création de maisons de la transition écologique <https://www.sauvegarde-anjou.org/aux-assises-de-la-transition-ecologique-votez-pour-creer-des-maisons-de-la-transition-ecologique/>. Une représentation de la fédération a été assurée aux 3 grandes réunions publiques qui ont ponctué ces Assises.

2- Participation aux principaux conseils et commissions

CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le CODERST examine chaque mois les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter principalement au titre des législations et des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, aux déchets, à l'eau, à la qualité de l'air et à la santé publique. Le représentant de la Sauvegarde y siège assidument : en 2021, le CODERST s'est réuni 10 fois car deux réunions ont été annulées par manque de dossiers en juillet et novembre et un CODERST spécial interdépartemental sur la navigation en Loire a eu lieu début juillet. Il convient de noter qu'à partir du mois de février tous les CODERST ont eu lieu en distanciel et que le nombre de dossiers a considérablement diminué (seulement 3 dossiers au plus par réunion à partir du mois de mai). Cela tient aux nouvelles règles ne justifiant plus de passage en CODERST pour de nombreuses installations passées du régime d'autorisation à celui d'enregistrement, même si dans certains cas la préfecture fait néanmoins le choix de présenter des projets soumis seulement à l'enregistrement.

Trois types de dossiers posaient de sérieux problèmes environnementaux et ont justifié un vote contre ou une abstention de la part de la Sauvegarde. Tout d'abord l'éternel problème des prélèvements dans l'Authion avec deux votes contre sur deux dossiers successifs. Ensuite celui des demandes de méthanisation de plus en plus nombreuses avec des dossiers portant sur des installations surdimensionnées avec un fort risque de non-respect des quotas de CIVE (Cultures Intermédiaires à Valorisation Energétique). La Sauvegarde bien qu'a priori favorable au principe de cette source d'énergie renouvelable afin de diversifier le mix énergétique, s'est néanmoins abstenue à deux reprises. Enfin un passage à deux fois deux voies d'une route départementale non justifiée et avec forte atteinte à la biodiversité a nécessité un vote d'opposition après la non prise en compte des remarques de la Sauvegarde émises au moment de l'enquête publique.

Commissions de Suivi des Sites Seveso et déchets

Les Commissions de Suivi des Sites (CSS) concernent les installations Seveso Zach System à Avrillé, Phyteurop à Montreuil-Bellay, EPC France à Saint Crespin-sur-Moine et en matière de déchets, le centre d'enfouissement technique Brangeon à la Poitevine) et l'unité de valorisation énergétique de Lasse.

En raison des restrictions liées au COVID, toutes ces réunions de CSS se sont déroulées en présentiel en décembre ou début 2022. Depuis le sinistre de Lubrizol à Rouen de nouvelles règles sont mises en place avec notamment des visites plus fréquentes des inspecteurs de la DREAL y compris sur les installations voisines susceptibles d'être concernées par un effet domino ainsi que l'obligation en cas d'accident de fournir des listes des produits présents sur le site.

COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Pour mémoire, la Sauvegarde de l'Anjou est également présente au Comité de Bassin Loire-Bretagne par deux de ses administratrices, désignée pour représenter France Nature Environnement. Elle est membre du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau. Cette participation à ce Parlement de l'Eau est toujours traitée en priorité avec l'étude des dossiers et la participation active aux commissions et aux séances plénières.

CESER DES PAYS DE LA LOIRE

La Sauvegarde de l'Anjou est également membre du Conseil Economique, Social et Environnemental des Pays de la Loire (CESER) pour sa fédération France Nature Environnement Pays de la Loire.

CDNPS (Commission départementale de la nature, des sites et des paysages)

La Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites est placée sous l'autorité du préfet ou de son représentant et est consultative.

La consultation de la commission est obligatoire pour tous travaux en sites classés ou inscrits ainsi que pour les projets éoliens.

Elle s'est réunie 3 fois au cours du dernier trimestre 2021 avec comme principaux points à examiner :

- des demandes de permis de construire ou déclarations préalables de travaux en sites classés concernant principalement des projets de restauration ou d'extension de bâtiments existants, certains modestes, d'autres d'envergure (ex. restauration de moulin à vent).
- deux projets de parcs éoliens, l'un à Doué-en-Anjou et l'autre à Longuenée-en-Anjou, suscitant des débats soutenus.
- le plan de gestion du parc de la Thibaudière.
- la gestion des peupleraies en sites classés, à titre d'information.

• **CDOA (Commission départementale de l'orientation agricole)**

Cette commission très technique a pour objectif prioritaire la politique d'orientation des procédures et de l'aménagement des structures d'exploitation. La Sauvegarde est représentée par une administratrice bénévole. Au cours de l'année 2021, nombre de réunions se sont tenues à distance. Parmi les sujets abordés certains ont donné lieu à des débats :

- la mise en place du plan de relance avec les mesures d'agroforesterie et le Plan « Plantons des haies »
- les dossiers traitant des demandes de reconnaissance de calamités.

Commission Carrière

Carrière de l'Orchère

Une enquête publique a été organisée à l'automne 2021 sur la demande de la société MEAC d'une autorisation pour reprendre l'exploitation d'une carrière de calcaire sur le site de l'Orchère à Saint-Aubin-de-Luigné, après l'annulation en justice d'une première autorisation. La Sauvegarde de l'Anjou a déposé un avis défavorable à ce projet pour plusieurs raisons :

- la grande distance de transport (75 kms) entre cette carrière et l'usine de traitement du calcaire, avec les impacts du transport routier que cela entraîne,
- la non-compatibilité avec le SDAGE actuel et l'absence de prise en compte de la problématique de l'accélération du grand cycle de l'eau,
- le risque d'impact sur le débit de la source de Chaudfond-sur-Layon et le risque de dégradation de la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin versant,
- la destruction d'espèces protégées sans sécurité sur une réelle volonté d'évitement de cette dernière.

Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers

La Sauvegarde de l'Anjou a défendu ses orientations sur les dossiers traités par le Conseil de Développement du pôle métropolitain Loire Angers et notamment dans le groupe de travail "Environnement et projets partagés" qui a exploré comment concilier les enjeux environnementaux et la démocratie locale. Il a notamment proposé de clarifier l'impact des projets sur l'environnement, d'informer efficacement le public, et d'agir avec les citoyens et les acteurs territoriaux pour l'environnement.

Les représentants de notre fédération se sont engagés pour les mois à venir à suivre les travaux :

- de la commission habitat : « Les nouveaux modes d'habiter pour répondre aux besoins de logement et au besoin de préserver les espaces naturels et agricoles de l'urbanisation » à rapprocher de l'objectif imposé par la Loi de tendre vers le « zéro artificialisation nette » (ZAN).
- du groupe de suivi environnement : suivi/veille sur la prise en compte de l'environnement dans les travaux du Conseil de Développement ainsi que dans les projets et documents de planification territoriale du Pôle Métropolitain Loire Angers : suivi du plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

CAUE 49 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Maine-et-Loire)

La Sauvegarde de l'Anjou a participé à plusieurs réunions au sein du CAUE. Une réunion a porté sur le thème « l'inventaire des arbres ». Lors de cette réunion des informations ont pu être précisées :

Le CAUE du Maine-et-Loire a intégré un groupe national de 11 CAUE dans le cadre de la plateforme S_PASS Territoires initiée par le CAUE du Nord. C'est une plateforme collaborative et participative concernant les domaines des missions des CAUE essentiellement le cadre de vie dans les domaines de l'agriculture, l'architecture, l'environnement, l'équipement, l'espace public, l'habitat, le patrimoine, les paysages, l'urbanisme en général. Dans le cadre du S_PASS, le CAUE 49 souhaite faire une mise à jour de l'inventaire des arbres remarquables sur le département. Un premier inventaire avait été fait en 2003 suivi par la publication d'un ouvrage « Arbres remarquables en Maine-et-Loire » et il est toujours consultable en ligne: 2500 arbres avaient été recensés, 74 retenus pour l'ouvrage.

Les critères choisis par le CAUE pour définir un arbre remarquable sont les mêmes que ceux de l'association ARBRES. La différence avec les critères retenus par l'inventaire de la Sauvegarde de l'Anjou tient essentiellement à la non prise en compte par le CAUE de *l'usage* de l'arbre comme le rôle de préservation de la fraîcheur ou les abris pour la biodiversité. Pour le moment, les espaces boisés et les alignements ne sont pas spécifiquement concernés. Le CAUE souhaiterait mettre en commun nos inventaires dans une démarche citoyenne participative, donc avec la participation du grand public. L'objectif serait d'alimenter la base nationale S_PASS afin de donner aux CAUE un outil de préservation de ces arbres dans le cadre de leurs missions que ce soit sur les plans urbanistique, environnemental, patrimonial, etc.

3-Dossiers importants de 2021

Dossiers relatifs à l'eau

SAGE MAYENNE

La Sauvegarde de l'Anjou est membre de la CLE du bassin de la Mayenne depuis novembre 2010. Une nouvelle CLE a été installée en janvier avec les nouveaux élus communaux et départementaux. Le CRBV 4 (Contrat Régional de Bassin Versant) est prolongé sur 2021-2022 afin de permettre l'utilisation des reliquats de subventions. Le contrat CTEau signé en 2020 avec l'Agence de l'eau et la Région remplacera désormais ces CRBV.

A noter que c'est en janvier 2021 qu'avait été proposée la signature d'un Pacte pour la gestion quantitative de l'eau en Pays de la Loire (non finalisé) à l'initiative de la Chambre Régionale d'Agriculture. La Sauvegarde a dénoncé le principe de cette signature alors même que le SDAGE était en révision et que ce pacte ne devait pas interférer sur la révision en cours.

La CLE a donné un avis favorable au CTEau des Basses Vallées Angevines et Mayenne amont.

A noter qu'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est engagé.

SAGE OUDON

La Sauvegarde de l'Anjou a intégré la CLE Oudon en mars 2017. Elle est désormais membre du bureau. L'élaboration d'un PTGE a été actée en parallèle de la révision du SAGE dans le cadre d'un contrat territorial CTEau 2020-2025. Le groupe de travail gestion quantitative s'est réuni. Un accord avec la DDT a été trouvé afin de recueillir les données quantitatives indispensables aux travaux du PTGE.

CAPTAGE GRENELLE DE VRITZ-CANDE

La Sauvegarde participe également aux réunions sur ce captage depuis le 04 février 2014. Un nouveau contrat CTEau commun avec le captage de Freigné et Le Louroux Béconnais est en place.

Il sera nécessaire de veiller à la bonne continuité des travaux sur ce contrat élargi.

CLE du LAYON

Cette année, les travaux ont porté majoritairement sur la mise en place de l'étude sur la gestion quantitative de l'eau et sur le bilan évaluatif du Contrat Territorial Layon Aubance Louet.

Pour les années à venir : Élaboration d'un futur programme d'actions 2022 – 2027 multithématiques.

Dossiers relatifs à l'agriculture

Méthanisation

Les projets de méthanisation fleurissent en Maine-et-Loire et la Sauvegarde a été amenée à s'intéresser à plusieurs d'entre eux.

Celui de la **SAS Baugé-Agri-Méthane**, porté par un groupement de 14 agriculteurs cherchant à valoriser leurs propres effluents et résidus agricoles, a fait l'objet de deux rencontres avec ses promoteurs, donnant l'occasion à la Sauvegarde et à FNE PL d'exposer questions et remarques. Il sera soumis à consultation publique au tout début 2022.

La Sauvegarde, avec FNEPL, a également rencontré les promoteurs du **projet de Noyant-Bio-Energies** qui se monte dans le sillage du développement de la ZAC Salamandre à Baugé-en-Anjou (cf. "dossiers relatifs à l'aménagement" de ce rapport d'activités). Il s'agit là aussi d'un groupement d'agriculteurs (une vingtaine, essentiellement des éleveurs) qui montent ce projet pour traiter leurs propres effluents tout en diversifiant leurs revenus. L'installation devrait se situer près de la ZAC, facilitant l'injection du biogaz dans le réseau de GRDF. La réunion a permis de faire le point des avancées du projet mais aussi des choix qui restent à faire avant de rentrer dans les étapes de procédures administratives.

Dossiers relatifs à la Biodiversité et à l'Environnement

Environnement, biodiversité

La Sauvegarde de l'Anjou a fourni de nombreux conseils aux particuliers et aux associations dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.

GROUPE ARBRES

L'année 2021 a été marquée par l'approbation du PLUi d'Angers Loire Métropole et l'aboutissement partiel du travail d'inventaire participatif engagé en 2019 par notre fédération : nous passons de 80 arbres remarquables protégés à presque 400 après révision du PLUi. Le règlement du nouveau PLUi est sensiblement renforcé, tant sur l'identification des différentes formes végétales que sur les conditions encadrant l'abattage des arbres remarquables identifiés. Néanmoins, alors que la progression est forte sur la Ville d'Angers, c'est loin d'être le cas pour d'autres communes de l'agglomération (par défaut de traduction réglementaire de l'inventaire communal ou par défaut d'inventaire communal qui reste à organiser)

L'enjeu de protection-sensibilisation autour de l'arbre reste donc de taille : s'il devient plus compliqué d'abattre un arbre en centre-ville d'Angers, c'est encore loin d'être le cas dans le reste de l'agglomération et dans le reste du département. Un travail conséquent reste à réaliser, en milieu urbain comme en milieu rural avec la problématique des arbres champêtres et des haies, sur laquelle l'association est régulièrement alertée.

Pour assurer son rôle dans la préservation du patrimoine arboré, la Sauvegarde de l'Anjou devra se renforcer en moyens humains. Le constat est le suivant : l'expertise arbre ne manque pas parmi les membres de l'association, les outils sont opérationnels, notamment la cartographie participative, et peuvent même servir de support de référence à l'échelle du département.

ZI de MERON

La zone industrielle de Méron est implantée sur la commune de Montreuil-Bellay, au sein de l'agglomération de Saumur, dans le périmètre du PNR Loire Anjou Touraine. Elle est au centre de la Champagne de Méron, territoire classé Natura 2000, caractérisé par des pelouses calcaires comprenant des espèces protégées (Euphorbe de Séguier, Xéranthème fétide...) et une faune caractérisée par un grand nombre d'espèces protégées d'oiseaux : sur 135 espèces recensées, 125 sont protégées (l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, le Pipit rousseline, le Busard cendré...).

Face à ces enjeux environnementaux, une industrialisation raisonnée s'imposait. Depuis 2013, suite à l'annulation par la justice d'un projet d'implantation d'une entreprise classée Seveso en raison d'absence d'étude d'impact environnemental, un arrêté ministériel et un arrêté préfectoral encadrent une possibilité partielle d'industrialisation, avec notamment la sanctuarisation de 29 ha de pelouses sèches. Ces arrêtés font office de compromis entre préservation de l'environnement et développement économique. Le comité de suivi annuel que prévoit l'arrêté n'enregistre aucun progrès significatif et surtout les dossiers y sont présentés sans qu'une vision globale n'apparaisse...

Parmi les mesures de compensation environnementale, la création d'une Réserve Naturelle Régionale est projetée autour de la zone industrielle. Les études ont commencé depuis 18 mois, des groupes de travail ont été mis en place en 2021 entre les différents acteurs, parmi lesquels la Sauvegarde de l'Anjou. Cette réserve aura vocation à préserver la biodiversité et sera voisine du captage d'eau potable de la Fontaine Bourreau.

L'eau potable est en effet l'autre enjeu fort de ce petit territoire. Classé Grenelle « captage prioritaire », il est très vulnérable en raison des caractéristiques géologiques (couche calcaire fissurée et faible épaisseur de terre arable) qui laissent facilement passer les pollutions superficielles. Les activités autour du captage, agriculture et industrie, sont des menaces constantes pour la qualité de l'eau potable.

Faune et flore remarquables, captage d'eau potable... Nous attendons de l'Agglomération de Saumur, d'une part, de mener des actions conservatoires suffisantes pour justifier une prolongation de l'arrêté de 2013 et d'autre part, de veiller à maintenir les actions de protection de la nappe phréatique et obtenir une réduction des risques de pollution liés aux activités humaines. Ce ne sera possible que par l'affichage d'une vision globale sur la zone et son pourtour, et par une meilleure association de la société civile.

Dossiers relatifs à l'Aménagement et l'urbanisme

Aménagement

Doublement de la RD 752 entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart

Nous l'avons démontré lors de l'enquête publique : la mise à 2x2 voies de la RD 752 entre Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart est inutile. La mobilisation citoyenne locale, animée par le collectif « Non à la 2x2 », et soutenue par la Sauvegarde de l'Anjou, a poussé le Département à réduire le projet routier, de 4,2 km à 1,8 km, et à créer une piste cyclable tout le long de l'itinéraire. Mais le Département projette un aménagement similaire jusqu'à Ancenis. Nous le combattons. Car l'heure n'est plus aux aménagements routiers onéreux. Ces aménagements favorisent la surconsommation d'énergies fossiles : on va plus vite sur une 2 fois 2 voies, on consomme plus de carburant, on gagne très peu de temps et ils détruisent des espaces naturels. L'heure est aux mobilités alternatives, aux économies d'énergie, à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation de la biodiversité mise en danger par l'artificialisation de ses habitats naturels.

L'association locale « Bien vivre dans les Mauges » a porté le dossier en justice, pour faire annuler l'autorisation du préfet.

ZAC Salamandre

Aux côtés de la LPO 49 et de FNEPL, la Sauvegarde poursuit sa participation au Comité de Pilotage du projet d'aménagement de la ZAC Salamandre de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée. L'implantation des serres à tomates est maintenant pratiquement terminée, les premiers plants y seront reçus tout début 2022. Les associations participent au comité de suivi des mesures compensatoires à l'aménagement de la ZAC, mesures pour lesquelles la LPO a été missionnée par la collectivité pour préparer le plan d'actions durant le premier semestre 2022. En synergie avec l'aménagement de la ZAC se montent deux projets de méthanisation par les sociétés Noyant-Bio-Energies et Bauge-Agri-Méthane (cf. "dossiers relatifs à l'agriculture" du présent rapport).

Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme d'Angers Loire Métropole

La révision du PLUi d'Angers Loire Métropole a été approuvée en septembre 2021.

Le PLUi prend en compte une grande partie de nos propositions concernant les arbres remarquables, résultat d'un important travail de nos bénévoles. La préservation de la biodiversité est un des objectifs stratégiques affichés dans le PLUi. Mais les actes ne sont pas à la hauteur des ambitions dans le projet soumis à l'enquête publique. Grâce à notre argumentaire, à la mobilisation citoyenne et aux actions spectaculaires organisées pendant l'enquête publique avec Justice Climatique Angers, les surfaces de zones humides qui devaient être détruites au profit de l'urbanisation, ont été réduites : moins 35 hectares. Toutefois, le PLUi propose d'en supprimer encore 19 hectares, malgré, pour certaines, leur grand intérêt écologique. De plus, rien n'est envisagé pour améliorer les fonctionnalités écologiques des zones humides préservées, ou pour corriger les discontinuités avec la trame verte et bleue. De même, rien n'est prévu pour améliorer la fonctionnalité de la trame verte et bleue. Des points noirs sont pourtant identifiés. On attendrait un diagnostic et un plan d'action notamment pour résoudre les discontinuités ou améliorer leur fonctionnement.

Enfin, l'arrêt de l'artificialisation des sols n'est que partiellement engagé. Le volet "Déplacements" n'est tout simplement pas crédible. Rien n'est mis en œuvre pour atteindre les objectifs, pourtant ambitieux. Le PLUi continue de laisser la plus grande place à la voiture et aux transports motorisés de marchandises, alors que les alternatives ne cessent de se développer. Nos associations devront encore se mobiliser pour améliorer la gestion au quotidien de ce PLUi, en attendant sa future révision, et pour inciter aux actions que l'agglomération devra nécessairement développer pour une réelle transition écologique.

Lotissement Rochebrune à Bouchemaine

Notre avis contre la destruction d'un bois en zone humide n'avait pas été pris en compte dans la consultation informelle organisée par la municipalité. Le permis de construire s'est contenté d'imposer la préservation de deux portions de zone humide. Lors de l'ouverture du chantier, une de ces deux zones humides « à conserver » a été détruite. Malgré l'alerte de la Sauvegarde de l'Anjou sur le non-respect du permis, le lotisseur a ensuite décapé puis recomposé la seconde zone humide que le permis exigeait également de conserver, détruisant sa fonctionnalité écologique. Suite au comportement du lotisseur et à l'inertie de la commune, la Sauvegarde a engagé une procédure en justice.

Plan local d'urbanisme de Tuffalun

La Sauvegarde de l'Anjou a fait une déposition sur le dossier d'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Tuffalun. Ce document présente plusieurs insuffisances concernant les enjeux de biodiversité, de protection de l'environnement et des ressources et de préservation des espaces agricoles et naturels. De par ces insuffisances, le PLU de Tuffalun est en l'état incompatible avec SCoT et le SDAGE. La Sauvegarde de l'Anjou a déploré qu'il n'y ait pas d'analyse, dans ce PLUi et en particulier dans le rapport de présentation, des besoins de restauration des continuités écologiques sur le territoire. La trame verte et bleue n'est même pas définie sur le territoire à l'échelle du PLU. Les deux stations d'épuration des eaux usées présentes sur la commune de Tuffalun sont considérées comme étant en surcharge hydraulique. La station de Louerre fait même état, selon des données datant déjà de 2016, de risques de débordement et de pollution. Cette situation n'est pas acceptable, au vu des ambitions de constructions supplémentaires de la commune : 130 nouveaux logements à l'horizon 2030, dont les effluents viendront accroître la pollution des milieux naturels.

La Sauvegarde de l'Anjou s'est fortement opposée à l'approbation de ce document en l'état, mais elle n'a pas été suivie par la commission d'enquête. Cela rendait plus difficile un recours contre le document. Celui-ci n'a pas été tenté compte-tenu du plan de charge de notre pôle urbanisme et de l'importance des autres dossiers en cours dans la même période.

Plan local d'urbanisme de Loire Longué

La Sauvegarde de l'Anjou a fait une déposition sur le dossier d'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Loire Longué. Ce document manque de cohérence interne et n'est pas compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Saumurois (SCoT) ni avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne (SDAGE). Il était nécessaire de le modifier afin de préserver la biodiversité, l'environnement et le patrimoine naturel et paysager, de protéger les milieux, les ressources et les espaces agricoles et naturels, et de respecter les servitudes d'utilité publique.

Pour prendre quelques exemples :

- Le règlement du PLUi permet en zones A et N le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles vers la sous-destination logement, dès lors qu'ils figurent sur le plan du PLUi, organisant ainsi un mitage des zones agricoles et des zones naturelles, ce qui va à l'encontre de l'orientation du PADD de les protéger. Cela sera par ailleurs source de gêne pour l'activité agricole, alors que le PADD se propose de la protéger.
- Le PLUi est beaucoup trop laxiste en ce qui concerne les STECAL (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités). Ceux-ci sont trop nombreux et non justifiés, notamment dans la partie sud est du territoire (de Blou à Courléon) alors que ce secteur est très concerné par la zone NATURA 2000.
- Le projet ne donne aucune évaluation des impacts sur la zone Natura 2000, qui sont pourtant nombreux.
- Malgré les orientations du SCoT et les objectifs affichés dans le PADD du PLUi, rien n'est proposé, préconisé ou programmé pour préserver la biodiversité et mettre en œuvre une trame verte et bleue fonctionnelle. Le projet de PLUi n'identifie pas les zones humides sur son territoire, qui ne bénéficient en conséquence d'aucune protection.
- Il n'est pas acceptable de continuer à autoriser le raccordement de nouvelles constructions et habitations sur des stations d'épuration des eaux usées déjà saturées ou en surcharge hydraulique.

La Sauvegarde de l'Anjou s'est fortement opposée à l'approbation de ce document en l'état, mais elle n'a pas été suivie par la commission d'enquête. Pour les mêmes raisons que le PLUi de Tuffalun, il n'a pas été fait de recours contre ce document.

Constructions sur pilotis à Avrillé

Début 2021, alertée par des riverains et habitants d'Avrillé, la Sauvegarde s'est étonnée auprès de la mairie d'Avrillé du permis de construire accordé pour la construction d'un groupe d'habitations sur pilotis au bord d'un étang, en faisant valoir :

- le risque de pollution de l'étang depuis ces habitations,
- le risque de prolifération d'insectes gênants (moustiques...) dont les prédateurs actuels auront été limités ou écartés du fait des constructions,
- le préjudice entraîné par la suppression des fonctionnalités écologiques de cet étang allié à une zone humide et un bocage voisin.

La Sauvegarde de l'Anjou est intervenue auprès de madame la Maire d'Avrillé pour faire retirer cette autorisation. Le remblaiement de cet étang, débuté par le promoteur, avait été interdit, notamment parce que l'étang servait de bassin tampon pour les eaux pluviales descendant du lotissement aménagé en amont. Ce bassin tampon protège le bas du lotissement et la ZAC aménagée au nord-est en aval, des inondations par les pluies d'orage. L'urbanisation dense autorisée va compliquer l'entretien de ce bassin tampon, et détruire la biodiversité qui s'y est installée. La Maire a maintenu son avis favorable à une telle construction. L'association locale et la Sauvegarde de l'Anjou ont fait un recours amiable auprès de la Maire qui n'a pas donné suite. La Sauvegarde de l'Anjou, tout en déplorant l'incongruité du projet, n'a pas poursuivi en justice, le projet étant situé en zone constructible du PLUi.

Dossiers relatifs à la gestion des déchets

Extension de l'usine TRIADE

La société Triade (Groupe Véolia), qui recycle et traite des déchets électriques et électroniques à Verrières en Anjou, a souhaité augmenter ses capacités de stockage et de traitement de gros appareils électroménagers. Ce dossier a été soumis à enquête publique en septembre 2021. Après analyse du dossier et au vu d'un passé de l'usine émaillé d'incidents et de dépassements de ses limites réglementaires d'émissions, la Sauvegarde a émis sur ce projet un avis favorable assorti de fortes réserves. Ces réserves portent sur le niveau et le contrôle des émissions atmosphériques et sur le respect des quantités d'équipements traitées et stockées. La Sauvegarde y attire également l'attention sur la nécessaire protection des riverains vis-à-vis des nuisances sonores, des envols de déchets et d'éclairage nocturne excessif.

CONCLUSION

Depuis la forte mobilisation en 2019 de la Sauvegarde de l'Anjou pour la défense des arbres, cette année électorale 2022 accentuera la visibilité des enjeux de la défense de l'environnement au sein des territoires. Comme le montre le bilan des réunions 2021 présenté en annexe de ce rapport, la Sauvegarde de l'Anjou a été représentée comme chaque année dans de très nombreuses commissions et instances où elle a défendu sa conception transversale de la protection de l'environnement et du patrimoine. L'essentiel des préoccupations et de l'investissement de la Sauvegarde en 2021 a concerné les dossiers d'urbanisme (révision des PLU dont le PLUi ALM) et la protection des arbres, l'eau et sa contribution aux Assises de la Transition. La Sauvegarde continue sa vigilance sur certaines zones sensibles (notamment les zones humides dans la cadre du PLUi, la ZI de Méron) et certaines installations classées.

Toutes ces actions ont conforté la reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle important de la Sauvegarde de l'Anjou en faveur de l'intérêt collectif.

Annexe 1

Récapitulatif des réunions 2021

Date	Lieu	Objet
11 Janvier	Angers	Conseil de développement
14 Janvier	Angers	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
14 Janvier	Visio	Cotech captage de Vritz
14 janvier	Visio	CLE Mayenne
15 Janvier	Montreuil Bellay	CCS PHYTEUROP Montreuil Bellay
19 Janvier	Angers	CA CAUE
20 Janvier	Chavagnes les Eaux	CLE Layon
21 Janvier	Visio	Groupe de travail sur l'organisation de la SvA
21 Janvier	Visio	CODERST
22 Janvier	Angers	CCS EPC France
26 Janvier	Montreuil Bellay	Comité de suivi Méron
26 Janvier	Visio	CDOA
26 Janvier	Angers	Conseil de développement
28 Janvier	Angers	COFIL Captage de Vritz
29 janvier	Angers	Schéma départemental eau
3 Février	Angers Visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
8 Février	Angers	COFIL BVA
10 Février	Angers	CA FNE Pays de la Loire
11 Février	Angers Visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
15 Février	Baugé	SAS de Noyant
15 Février	Angers	Assemblée Plénière du conseil de développement
15 Février	Lasse Noyant	Rencontre avec Noyant-Bio-Energies
17 Février	Visio	Atelier Biodiversité - Assises de la Transition Ecologique d'ALM
22 Février	Champtocé	Visite de la ZAC Actiparc
24 Février	Angers	Comité départemental de l'eau
24 Février	Visio	Réunion Théâtre Arbres-Cie P Cosnet
25 Février	Visio	CODERST
15 Mars	Angers Visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
16 Mars	Angers	Atelier Biodiversité des Assises de la Transition ALM
16 Mars	Angers Visio	AG de place au Vélo
18 Mars	Segré	CLE Oudon
18 Mars	Angers Visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
20 Mars	Angers Visio	AG FNE PDL
25 Mars	Visio Conférence	COFIL ECOCIR
25 Mars	Visio	CODERST
10 Avril	Angers Visio	AG de la Sauvegarde de l'Anjou
12 Avril	Angers Visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
15 Avril	Angers Visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
20 Avril	Visio	CDOA
22 Avril	Visio	CODERST
23 Avril	Chavagnes les Eaux	CLE Layon
30 Avril	Angers	Comité départemental Plan de Relance

9 Mai	Angers	Marche pour le Climat
17 Mai	Angers Visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
17 Mai	St Lambert la Potherie	Rencontre SVA / FDSEA
20 Mai	Angers Visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
21 Mai	Chavagnes les Eaux	CLE Layon
27 Mai	Angers Visio	Réunion Groupe Arbres
27 Mai	Visio	CODERST
27 Mai	Visio	Schéma Départemental des Ressources en Eau
1 ^{er} Juin	Visio	CDOA
7 Juin	Angers Visio	Bureau de la Sauvegarde
10 juin	Angers Visio	CA de la Sauvegarde
11 Juin	Angers	Réunion ALM zones humides
12 Juin	Angers	AG LPO
21 Juin	Angers Visio	Réunion Groupe Arbres
24 Juin	Visio	CODERST
25 Juin	Chavagnes les Eaux	CLE Layon
28 Juin	Angers	Réunion DREAL
1 ^{er} Juillet	Angers	Réunion Assises de la Transition Ecologique
2 Juillet	Angers	Réunion transversale DDT 49
5 Juillet	Angers	Réunion organisation interne/ groupe Salariat
6 Juillet	Angers	AG du conseil de développement Loire Anjou
8 Juillet	St Mathurin s. Loire	CA de La Sauvegarde
9 Juillet	Angers	CODERST
16 Juillet	Sainte Gemmes	Animation SDAGE Loire Bretagne
9 Août	Angers	Comité de la Loire
26 Août	Angers	Accueil Bureau National FNE
31 Août	Angers	CODERST
6 Septembre	Segré	SCOT pays Segréen
2 Septembre	Angers	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
9 Septembre	Angers Visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
15 Septembre	Angers	RDV Garant CNDP prison agglo Angers
17 Sept	Angers	Rencontre Justice Climatique Angers
23 Septembre	Angers	Campus Day Université d'Angers
23 Septembre	Angers	
28 Sept	Sainte Gemmes	AG conseil de développement Pays d'Angers
1 ^{er} Octobre	Angers	Réunion LPO Angers
3 Octobre	Le Lion d'Angers	UNIPACE RUN
4 Octobre	Angers	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
4 Octobre	Angers	Réunion préfet du Maine et Loire
5 Octobre	Angers	CDPENAF
5 Octobre	Angers	Assises de la Transition écologique
5 Octobre	Visio Conférence	Comité de suivi ZAC Salamandre
6 Octobre	Angers	Rencontre avec le préfet 49
4 Octobre	Angers	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
7 Octobre	Angers	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
12 Octobre	Angers	Réunion commission d'enquête SRADDET
12 Octobre	Angers	CDOA
14 Octobre	Chavagnes les Eaux	CLE Layon
21 Octobre	Angers	Réunion avec FNE PL et Baugé-Agri-Méthane
21 Octobre	Angers	CODERST

22-23 Octobre	Angers	La Chasse aux vitrines
25 Octobre	Angers	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
25 Octobre	Niort	Déplacement FNE Pays de la Loire Marais Poitevin
27 Octobre	Angers	Commission aptitude commissaires enquêteurs 49
28 Octobre	Angers	Conseil de développement
28 Octobre	Saint Barthélémy	Conférence Eau et Climat
3 Novembre	Angers	Accueil des nouveaux adhérents
4 Novembre	Angers	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
4 Novembre	Chavagnes les eaux	CLE Layon
6 Novembre	Angers	Marche pour le Climat
9 Novembre	Chavagnes les Eaux	CLE Layon
13-14 Novembre	Angers	30 ans de la LPO
18 Novembre	Angers	Réunion organisation interne/Groupe Salariat
23 Novembre	Angers	CDOA
26 Novembre	Angers	Réunion des Sites
26 Novembre	Angers	Réunion Assises Transition Ecolo ALM
27 Novembre		Réunion CACE
2 Décembre	Visio	CSS ZACH SYSTEM Avrillé
6 Décembre	Angers visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
9 Décembre	Angers visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
10 Décembre	Visio	Réunion DDT haies
10 Décembre	Monstreuil Bellay	Comité pré consultatif Méron
16 Décembre	Angers	Réunion interne projet animation inventaire Arbres
16 Décembre	Visio	CODERST
16 Décembre	Visio	CSS CET Brangeon La Poitevine
17 Décembre	Visio	Réunion DREAL